

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2014

---

## PROCÉDURES DE RÉVISION ET DE RÉEXAMEN D'UNE CONDAMNATION PÉNALE DÉFINITIVE - (N° 1700)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL41

présenté par  
M. Tourret, rapporteur

-----

#### ARTICLE 3

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 51 par les mots :

« de délivrance de cette dernière ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.